

Quelles élections pour le futur CNECEA des ENSA ?

Compte-rendu de réunion au Ministère de la Culture : Groupe de travail administration centrale + Organisations Syndicales + directeurs des ENSA + enseignant-e-s membres du comité d'expert-e-s – 18 janvier 2018

Pour SUD-Culture étaient présents Marianne Veillerot, Patrick Bottier, Nabil Beyhum et Xavier Malverti Pour la CGT étaient présents Dominique Dehais, Olivier Gahinet et Jac Fol, pour la CFDT, Guillemette MOREL-JOURNEL.

Autres présents à la réunion, les membres du Comité d'experts auprès du ministère, Claire Parin, présidente, Catherine Grout, Jean Lucien Bonillo, Nicolas Pauli, Francis Nordemann. Etaient également représentés les directeurs des ENSA avec Nathalie Mezureau (Ensa Lyon) et François Andrieux (Ensa Lille)

L'objectif de cette séance présidée par Agnès Vince, directrice de l'architecture entourée de Christian-Lucien Martin et Philippe Grandvoinet est d'approfondir la discussion sur les textes régissant le futur CNECEA, notamment celui relatif à son élection.

La question de la représentation des différents champs disciplinaires a été tranchée à travers le texte sur la composition du CNECEA, composition équilibrée entre les 6 champs qui devra également traduire la démographie du corps enseignant en affichant un objectif croissant de parité Hommes-Femmes. La question de la représentation territoriale est également affirmée pour que les listes, donc les élu-e-s reflètent bien la diversité géographique. Cette composition suscite l'adhésion générale.

En revanche c'est le processus de vote qui a généré une

discussion longue et ouverte au sein du groupe de travail. Sujet historiquement sensible dans les écoles !, les TPCAU ayant peur d'une approche trop fermée de la recherche et les autres champs disciplinaires craignant de d'être phagocytés par les TPCAU !

Pourquoi SUD Culture Solidaires n'est il pas en faveur d'un vote par discipline alors que nous sommes pour la représentativité de toutes les disciplines ?

Les élections à la CAP actuelle prouvent qu'un collège unique de votants a envoyé des représentants de toutes les disciplines. Il n'est donc nul besoin d'éparpiller les votes chacun dans son coin. Donc nul besoin de séparer les votes pour représenter les disciplines !

Par ailleurs, d'un point de vue démographique, le corps des enseignants titulaires (Professeurs et MA) est composé au total de 824 enseignants. 357 sont dans le champ TPCAU. Dans le collège des maîtres assistants, 313 enseignants sur 701 relèvent du champ TPCAU et 62 en SHSA. Les professeurs ATR sont seulement 5 sur toute la France.

Peut-on imaginer que des chiffres aussi faibles éclatés dans 12 collèges donnent lieu à un vote à la proportionnelle ?

Il est difficile d'imaginer construire une bonne proportionnelle sur de telles statistiques, car un vote enfermé sur les 6 sections disciplinaires ne serait plus proportionnel mais majoritaire !

La question de la pertinence des champs disciplinaires est aussi à interroger dans la mesure où dans certains champs des sous-définitions sont apparues comme en ATR ou STA, et même en VT (avec les paysagistes d'un côté, les géographes de l'autre, et les urbanistes de métier entre les 2 sans doute !). Les nouvelles disciplines sont quant à elles écartelées comme le numérique, généralement entre ATR et STA. Ces deux ordres de raisons laissent comprendre que ni l'objectif de

proportionnalité des votes, ni la cohérence disciplinaire n'est vraiment garantie dans une élection par champs disciplinaires.

NON à une segmentation des élections fragmentant et affaiblissant le corps enseignant des ENSA dans un apartheid disciplinaire.

Un autre ordre de réflexion doit aussi être abordé.

Quel objectif veut avoir la réforme ?

Il s'agit d'insérer la recherche dans l'architecture et l'architecture dans la recherche.

Cela suppose d'élargir véritablement la pratique de la recherche et non de la cantonner dans des laboratoires fermés, bunkérisés, dans une posture d'exclusion des praticiens.

Quel type de recherche, quelle pratique ?

La seule solution est d'être transdisciplinaire et non de se figer sur une fétichisation de l'académisme, de ce qu'il y a de pire dans les pratiques universitaires enfermées dans leur discipline.

L'architecture doit se constituer d'emblée comme une discipline dans un sens large incluant des approches diverses, des points de vue concurrents et des méthodes d'intervention sur le réel multiples.

L'inventivité, l'innovation, le renouvellement ont un prix, c'est celui de l'inscription de la recherche dans la pratique professionnelle et non pas leur séparation.

Oui à une recherche en architecture, oui à une architecture inventive et toujours renouvelée, non à une fétichisation de l'académisme.

Parallèlement, le groupe de travail a pointé dans le texte « Arrêté relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du CNECEA des ENSA » les éléments d'organisation et de missions du CNECEA qui doivent être clarifiés : rôle de veille et de conseil, règles de quorum,

mode de désignation de son président, élaboration et publicité des critères de qualification, articulation avec les comités de sélection locaux...

Affaires à suivre

Les 2 décrets de réforme des ENSA devraient être soumis prochainement en février à la signature interministérielle. Le texte relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants du Conseil National des Enseignants-chercheurs des ENSA devrait être porté en comité technique ministériel en mars pour permettre un scrutin en mai-juin 2018. D'autres réunions sont prévues pour la finalisation des textes, notamment la question des critères de qualification.

SUD Culture Solidaires – 18 janvier 2018